



Frais d'expertise judiciaire pour vice caché

Par Isra932

Bonjour à tous,

Je sollicite vos avis ou retours d'expérience concernant un litige pour vice caché sur un véhicule d'occasion.

Voici la situation : j'ai acheté une voiture pour 3 800 ? à un particulier et j'ai découvert un vice caché très rapidement après l'achat.

Mon avocat m'annonce les frais suivants : 1 800 ? HT de forfait pour l'assignation en référé et la plaidoirie, 250 ? HT de l'heure pour les prestations complémentaires (comme la présence aux réunions d'expertise), environ 250 ? de frais d'huissier et 50 ? de timbre de justice. Surtout, l'avocat m'indique une provision de 5 000 ? pour la consignation de l'expert judiciaire.

Je trouve ces montants complètement aberrants au vu de la valeur de la voiture. Ma question est la suivante : est-ce qu'une consignation d'expert de 5 000 ? est normale pour une simple expertise automobile de ce type, ou est-ce totalement surévalué ? J'ai l'impression que la procédure va me coûter bien plus cher que le prix de la voiture.

Merci d'avance pour vos lumières !

Par chaber

Bonjour

Dans un premier temps rapprochez vous de la protection juridique de votre contrat d'assurances qui pourrait provoquer une expertise contradictoire amiable.

Les tribunaux ne la retiennent pas souvent et préfèrent une expertise judiciaire dont les frais sont ceux prévus par votre avocat.

Ne roulez plus avec ce véhicule.

Par DIU1973

Bonjour. Effectivement! Le risque est que la procédure vous coûte deux fois plus cher que la voiture elle-même.

Même si vous gagnez à la fin (condamnation du vendeur à vous rembourser la voiture et à vous verser de l'argent au titre de l'article 700 pour vos frais), vous devrez faire l'avance de toutes ces sommes.

Si le vendeur est insolvable, vous aurez gagné sur le plan juridique mais perdu beaucoup d'argent sur le plan réel.

La protection Juridique est le point crucial à vérifier immédiatement.

Vous pourriez mandater un expert automobile de manière indépendante pour réaliser une expertise amiable contradictoire (en convoquant le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception) coûte beaucoup moins cher.

Si le rapport d'un expert amiable conclut clairement à un vice caché antérieur à la vente, cela suffit parfois à faire plier le vendeur ou son assurance pour obtenir une résolution à l'amiable, sans passer par la case tribunal.

Par Isra932_

Bonjour,

Merci pour vos retours, mais je crois que la situation n'était pas tout à fait claire dans mon premier message.

Je n'ai aucune protection juridique et je n'ai pas le droit à l'aide juridictionnelle.

L'option amiable est totalement fermée car le vendeur refuse de coopérer (c'est bien pour cela que j'ai pris un avocat), et je sais par ailleurs qu'il est solvable.

Ma question initiale, qui n'a pas vraiment trouvé de réponse, est la suivante : au vu d'un véhicule acheté 3 800 €, est-ce qu'une provision de 5 000 € pour la consignation de l'expert judiciaire est un montant normal et proportionné, ou est-ce totalement surévalué pour ce type de dossier ? Comment faites-vous dans ces cas-là quand les frais de justice dépassent largement la valeur de la voiture ?"

Je trouve que 5000€ est bien au dessus de la normale pour une expertise judiciaire et cette fourchette venant de mon Avocat m'étonne fortement.

La voiture est immobilisée depuis un moment cela dit, vaud mieux la réparer et s'asseoir sur les 3800€ ? Sachant que mon avocat avait dit dans la lettre de mise en demeure qu'elle demanderait plus que 3800€ et au final dans son dernier mail il n'est question que du prix de la voiture ..

Par Isra932_

Bonjour,

Merci pour vos retours, mais je crois que la situation n'était pas tout à fait claire dans mon premier message.

Je n'ai aucune protection juridique et je n'ai pas le droit à l'aide juridictionnelle.

L'option amiable est totalement fermée car le vendeur refuse de coopérer (c'est bien pour cela que j'ai pris un avocat), et je sais par ailleurs qu'il est solvable.

Ma question initiale, qui n'a pas vraiment trouvé de réponse, est la suivante : au vu d'un véhicule acheté 3 800 €, est-ce qu'une provision de 5 000 € pour la consignation de l'expert judiciaire est un montant normal et proportionné, ou est-ce totalement surévalué pour ce type de dossier ? Comment faites-vous dans ces cas-là quand les frais de justice dépassent largement la valeur de la voiture ?"

Je trouve que 5000€ est bien au dessus de la normale pour une expertise judiciaire et cette fourchette venant de mon Avocat m'étonne fortement.

La voiture est immobilisée depuis un moment cela dit, vaud mieux la réparer et s'asseoir sur les 3800€ ? Sachant que mon avocat avait dit dans la lettre de mise en demeure qu'elle demanderait plus que 3800€ et au final dans son dernier mail il n'est question que du prix de la voiture ..